



**COMPLEMENT DU PERMIS 16-42925-201 SUITE A LA COMMISSION DE  
CONCERTATION SEANCE DU 26/10/2016**

**CENTRE D'ENSEIGNEMENT NOTRE-DAME DES CHAMPS ASBL**

Précisions par rapport la note explicative :

Le permis d'urbanisme introduit n'entre pas dans le cadre du plan école de la Région Bruxelloise.

En effet ce dernier ne vise pas la création de nouvelles classes mais bien le déplacement d'élèves depuis des locaux jugés insalubres et inadaptés vers le clos ancien bâtiment occupé par les sœurs.

7 classes seront déplacées dans clos soit 154 élèves (fin 2016) pour 160 places disponibles en M accueil, M1 et M2. 1 classe T.2 est ajoutée il y aura donc 176 places disponibles au grand maximum l'augmentation est donc de 16 enfants, mais en réalité l'école accueille 8 enfants en enseignement spécialisé.

Précisions par rapport au « premier » Rapport d'incidences 09 12 15 :

A ce jour : 7 classes à déplacer : 154 élèves fin 2016 pour 160 places disponibles en M accueil, M1 et M2. Au clos : 7 classes + 1 classe T.2 : 176 places disponibles au grand maximum l'augmentation sera donc de 16 enfants en moyenne (pas 24)

1 / partout (p1, p4, on parle du passage de classes : 1 accueil, 2 M1, 2 M2 et 2 M3. Il s'agit de 1 accueil, 3 M1 et 3 M2.

2 / le nombre de travailleurs au Clos correspond à un nombre de 12 équivalents temps plein actuels qui deviendraient 14 ou 15.

3 / Chapitre 4.2 : tout dernier paragraphe au sujet du « tulipier de Virginie » est une coquille

4 / Chapitre 4.8 : « Transférer tous les enfants à l'ancien couvent éliminera tous les inconvénients ... » . Il s'agit de tous les enfants de classe d'accueil de M1 et de M3, et cela permettra diminuer les inconvénients.

**Complément CHAPITRE 2 LA SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES SOLUTIONS  
ENVISAGÉES AYANT PRÉSIDÉ AU CHOIX DU PROJET INTRODUIT**

Le bâtiment étant situé en Zone de logement au PRAS, cette affectation a été envisagée et abandonnée pour les raisons suivantes:

- Les sœurs ont cédé le bâtiment dans le but d'améliorer les conditions d'apprentissage des enfants.

- Historiquement ce bâtiment est situé dans l'enceinte de l'école.
- les difficultés de cohabitation déjà existantes, notamment avec les habitants de la rue Robert Jones démontre qu'il n'est pas judicieux d'augmenter le nombre de riverains directs.
- L'impossibilité de créer un parking souterrain sans démolir le bâtiment, ainsi que les nuisances qu'engendreraient un PK extérieur et le trafic de plus de 15 voitures en intérieur d'îlot ; De plus les riverains ont introduit un recours pour empêcher le parking dans les cours d'école même de façon exceptionnelle.

Ensuite diverses options d'affectation au sein de l'école ont été envisagées, mais étant donné l'état de salubrité et la problématique de nuisance liée à l'occupation des bâtiments et des cours de récréations le long de la rue Robert Jones, le choix a été fait de décharger prioritairement ces bâtiments.

La volonté est une amélioration du cadre scolaire sans augmentation du nombre de classes exception faite de la classe d'intégration type 2. (cf annexe 1 extrait des registres de fréquentation vérifié par la communauté française)

Afin de respecter une cohérence pédagogique et de limiter les flux en dehors de l'occupation des cours de récréations, le choix a été fait de déplacer la classe d'accueil et les classes de première et deuxième maternelles.

Etudier la thématique de mobilité, avec recommandations sur la question de stationnement/dépose-minute des enfants rue Zeecrabbe, nombre d'enfants réellement concernés,...

Nous rappelons que avant les attentats de Paris en novembre 2015 l'entrée via la rue Zeecrabe était accessible pour l'ensemble de l'école soit potentiellement du mouvement pour près de 1000 élèves (à pieds, à vélo et en voiture). Personne ne s'en plaignait ouvertement !

L'occupation du bâtiment rue Zeecrabe accueille un maximum de 176 enfants. En réalité le nombre d'occupants, basé sur la population actuelle (2015-2016) (inchangée depuis 10 ans), concerne 154 élèves fin 2016 ainsi qu'une classe intégrée, soit 8 enfants en enseignement spécialisé. Les 8 enfants n'engendrent pas de trafic supplémentaire puisqu'ils sont déposés en minibus sur le parking intérieur. Sur les 154, seul 79 enfants n'ont pas de frère ou sœurs en primaire. En se basant sur l'enquête de mobilité remise à l'IBGE(CF annexe 2)., cela correspond à 47 enfants susceptibles de venir en voiture par la rue Zeecrabbe. En vue d'inciter les parents et professeurs à venir à pied ou en vélos, un local vélos poussettes sécurisé sera installé dans l'entrée rue Zeecrabbe.

Le comptage des places de parking disponibles le matin à 8h30 et le soir à 15h30 sur 2 zones (A : du 44 au Clos et B : du Clos à l'avenue Defré. (Cf annexe 3) révèle une moyenne de 10,5 places disponibles. Cela devrait permettre de supporter la rotation des 40 voitures potentielles sur 50 minutes.

Etudier la thématique de mobilité, fournir les comptages de flux rue Zeecrabbe aux heures de pointe et estimer le complément de flux inhérent à la réaffectation de l'ancien couvent,

4 comptages ont été réalisés (cf annexe 3)

Il y a un maximum de 30 voitures par tranche de 10 minutes et de 99 voitures sur 50 minutes.

Comptage du matin entre 8h et 8h50. :

Lorsque le Clos sera actif, il ouvrira ses portes à 8h20 (temps de l'accueil). Ceux qui arrivent à partir de 7h30 devront entrer par la Roberts Jones. Le temps d'accueil maternel et se termine à 8h45. Sur base de nos estimations déjà développées précédemment (nombre de petits qui arriveraient strictement par le bas en voiture – cfr enquête de mobilité pour toute l'école fondamentale), il devrait y avoir maximum une quarantaine d'enfants susceptibles de venir par la Rue Zeecrabbe.

Comptage du soir entre 15h et 15h50.

La tendance est sensiblement la même : fin des cours à 15h25.

La « perception » sur le terrain est que les mouvements sont très peu nombreux : jamais de file ni de tension. Après, les esprits chagrins peuvent prédire un cataclysme ! Néanmoins, on oublie un peu vite que précédemment (jusqu'aux attentats) la sortie du secondaire et du primaire se faisaient par le 44 rue Zeecrabbe soit potentiellement du mouvement pour près de 1000 élèves (à pieds, à vélo et ... en voiture). Personne ne s'en plaignait ouvertement !

Comme nous nous situons dans une perspective de projection, il est possible aussi d'envisager de faire évoluer notre planning de gestion des entrées et sorties. Si nous devons constater des problèmes trop importants de parking, les enfants qui arrivent le matin pourraient être accueillis en bas et leurs parents n'auraient pas l'occasion de monter en classe afin de limiter le temps de stationnement.

Etudier la thématique de l'eau par rapport à la création de 500 m<sup>2</sup> de cours de récréation,

**Complément au CHAPITRE 4.10. LES EAUX USÉES, EAUX PLUVIALES ET EAUX DE DISTRIBUTION.**

Afin de répondre à la problématique de l'eau, comme indiqué dans le RIE nous avons proposé de placer une citerne de 10.000L pour reprendre l'eau de la toiture et du préau. Cette eau servira à l'entretien et à l'alimentation des WC.

La cours sera réalisée en klinkers à larges joints réalisés à l'aide d'écarteurs et remplis avec du gravier fin garantissant une perméabilité suffisante. Le pavement sera exécuté avec une pente transversale et aboutira dans un fossé d'infiltration planté. Ainsi, la cours de récréation n'aura que peu d'influence sur le réseau existant. De plus, la surface plantée

sera légèrement remodelée pour offrir une aire de jeu ludique et créer de légères dépressions agissant comme des mini bassins de rétentions et d'infiltrations

Étayer la thématique du bruit, nuisance sonore avec les alternatives pour l'amélioration des cours de récréation en terme de bruit et superficie, selon les recommandations de l'IBGE,

#### Complément **CHAPITRE 4.8. L'ENVIRONNEMENT SONORE ET VIBRATOIRE**

Transférer l'ensemble des enfants des classes d'accueils, de première et deuxième maternelle vers l'ancien couvent, soit 168 enfants si l'on se base sur les chiffres actuels, permet de revoir la répartition des activités dans les cours existantes, et de déplacer une partie des activités actuelles de la cours primaire vers la cours maternelle qui est en contrebas et équipée d'un mur la séparant des jardins des riverains. Cela diminuera et répartira donc d'autant mieux le bruit et le nombre d'enfants par cour de récréation.

D'autres mesures ont été prises comme le déplacement de la garderie des enfants à partir du mois de février 2017 entre 16h30 et 17h30-45 vers la cour secondaire en intérieur d'îlot, les activités durant les stages de vacances sont déplacées vers la cour secondaire en intérieur d'îlot, un avis est déposé dans les boîtes aux lettres avant les événements festifs organisés en dehors des périodes scolaires, location ponctuelle des locaux de l'école sans accès au jardin et au parking...

Il faut en outre tenir compte du fait que la situation telle qu'actuellement est existante depuis plus de 60 ans en ce qui concerne les cours primaires et 50 ans en ce qui concerne les cours maternelles. Le déplacement assurera sans conteste une meilleure répartition des enfants et donc une diminution du bruit.

Les nouvelles aires de jeu sont positionnées côté ambassade de Russie, derrière un écran de verdure. De plus, l'intérieur des préaux/auvents sont équipés de dispositifs d'absorption du son pour éviter les réflexions vers les habitations. Le préau est étudié pour absorber les bruits aériens ; sa forme, quant à elle, engendre une réverbération différée. Une grande partie de l'air de jeux est laissée en espace végétal, ce qui est favorable à l'absorption des bruits. Le but étant bien entendu de limiter au maximum les nuisances sonores de ce côté de la cours de récréation.

Une sensibilisation des enfants, du personnel de surveillance et des parents aux nuisances sonores produites par les activités de l'école est en cours. « Bien vivre dans les classes et les cours de récréations dans la lutte contre les violences scolaires et le harcèlement plans de formation FOCEF démarré en septembre 2016 »

Annex 4 un plan général reprenant les activités sur le site (y compris les emplacements de stationnement) en fonction des horaires de fonctionnement et du type d'activités qui s'y dérouleront.

Fournir un plan global du site avec l'affectation des locaux et cours libérés, les différentes entrées,...

Voir annexe 4

